

## Décision n°2026-12M-prix

Relative à l'attribution des prix dans le cadre du colloque « Recherches Biomédicale 2026 »\_Ecole Doctorale Recherches Biomédicales (ED659)

### Le Président d'Aix Marseille Université

- Vu** le Code de l'éducation,  
**Vu** les Statuts d'Aix Marseille Université,  
**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 relative à la délégation de pouvoirs du Conseil d'administration au Président de l'Université, notamment en matière de remise de prix,  
**Vu** le procès-verbal du Conseil de l'Ecole Doctorale « Recherches Biomédicale » en date du 1<sup>er</sup> avril 2026,  
**Vu** la décision n°2026/12/Prix relative à l'attribution des prix dans le cadre du colloque « Recherches Biomédicale 2026 » en date du 16 avril 2026,

**Considérant** que la liste des lauréats transmise par l'Ecole Doctorale Recherches Biomédicale (ED 659) comportait une erreur matérielle,

**Considérant** en conséquence qu'il convient de procéder à la modification de la décision initiale susvisée,

### DÉCIDE

#### **Article 1<sup>er</sup>** :

Est modifiée la liste des lauréats récompensés dans le cadre du colloque « Recherches Biomédicales » de l'Ecole Doctorale Recherches Biomédicale 659, comme suit :

- 500 € pour le Premier Prix de la Communication Orale attribué à RUBEO Valeria,
- 400 € pour le Deuxième Prix de la Communication Orale attribué à ADJAMIAN Anthony,
- 300 € pour le Troisième Prix de la Communication Orale attribué à THERA Sekou Oumarou,
  
- 200 € pour le prix Poster attribué à BALAJI Badhitha,
- 200 € pour le prix Poster attribué à CHICHE Albane,
- 200 € pour le prix Poster attribué à EL ZAHER Jana,
- 200 € pour le prix Poster attribué à **SOW Ibrahima**,
- 200 € pour le prix Poster attribué à IORI Maxime

#### **Article 2 :**

Les autres dispositions de la décision n°2026-12-Prix restent inchangées.

**Article 3**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 29 mai 2026

Le Président d'Aix-Marseille Université

  
  
Eric BERTON

Publiée le : **04 JUIN 2026**

Transmise au Recteur de la région académique le : **04 JUIN 2026**